

APPEL À CANDIDATURE

Vous souhaitez donner un avis scientifique sur le programme de travail de l'agence du climat et son adéquation avec les enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation du territoire au changement climatique.

Vous souhaitez participer à des échanges pluridisciplinaires permettant d'évaluer les bénéfices sociétaux des actions déployées au quotidien par l'équipe de l'agence.

Venez contribuer aux travaux du conseil scientifique de l'agence du climat !



L'agence du climat, l'outil d'ingénierie territoriale au service de la transition écologique et énergétique et de l'adaptation au changement climatique

Association regroupant 90 structures membres et définie dans le code de l'énergie (art. L211-5-1) **pour « contribuer aux politiques publiques de l'énergie et du climat »**, l'agence du climat, le guichet des solutions, assure un rôle d'animation territoriale dans le champ de la transition écologique et énergétique, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, en s'appuyant sur une équipe de 25 personnes.

Elle a pour objet de promouvoir :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la transition écologique et énergétique ;
- la protection de la nature et de l'environnement et la préservation des ressources ;
- les principes d'une existence soutenable, conjuguant aspects environnementaux, sociaux (santé et expositions aux polluants, qualité de vie) et économiques ;
- la sensibilisation par l'éducation des enjeux portés par l'association auprès des jeunes générations, notamment les plus fragiles.

L'agence du climat agit dans l'intérêt général, elle est indépendante des intérêts privés ou partisans. Elle constitue un « tiers de confiance » à l'égard de ses bénéficiaires.

Elle intervient auprès des acteurs privés, des acteurs publics et des citoyens.

Rénovation thermique des bâtiments et lutte contre la précarité énergétique



Mobilité durable et décarbonée



Déminéralisation et végétalisation, protection de la biodiversité



Développement des énergies renouvelables



Consommation responsable, réduction et réemploi des déchets



Financement des actions de transition énergétique et climatique



Missions du conseil scientifique

Missions

Le conseil scientifique de l'agence du climat est doté d'un pouvoir consultatif. Il a pour mission d'**apporter à l'agence et à ses membres des éclairages d'un point de vue scientifique et pour donner un avis sur :**

- le **programme général de travail** et son adéquation avec les enjeux socio-écologiques et climatiques, tant en matière d'atténuation que d'adaptation du territoire ;
- les **actions déployées** par l'agence du climat et leur cohérence avec l'état des connaissances scientifiques ;
- le **caractère éthique et sociétal** des actions déployées.

Les membres du conseil scientifique peuvent également :

- **participer à des conférences et débats** organisés par l'agence et ses membres
- **constituer et/ou enrichir une veille scientifique et technique** sur les connaissances en matière de vulnérabilité du territoire aux changements climatiques et **proposer des actions** permettant de répondre aux enjeux identifiés.

Il interviendra en lien avec les démarches conduites sur le territoire, en particulier :

- la **Zone Atelier Environnementale Urbaine** (ZAEU), labellisée par le CNRS et travaillant sur les solutions nécessaires au développement durable en milieu urbain ;
- la **Fédération Recherche Environnement et Durabilité** (FERED), regroupant 200 chercheurs du site universitaire alsacien dans le domaine des sciences de l'environnement et de la durabilité, notamment sur le thème « ville en transition, résilience et adaptation au changement climatique ».



Composition et fonctionnement



Composition et fonctionnement

Les membres du conseil scientifique ont un statut de membres honoraires de l'agence. Ils font acte de candidature auprès du Bureau statutaire de l'agence qui instruit les dossiers, avant leur nomination officielle par l'assemblée générale. Les critères suivants seront pris en compte :

- représentativité des disciplines scientifiques recherchées (cf. encadré) ;
- ancrage territorial et ouverture à d'autres territoires, en particulier au niveau transfrontalier ;
- parité des genres.

Le conseil scientifique élit en son sein une présidente ou un président et se réunit au moins une fois par an.

Des séances de travail sont organisées librement par les membres selon les thématiques que le conseil souhaite traiter.

Disciplines scientifiques

- Architecture
- Climatologie
- Chimie
- Communication
- Droit
- Économie
- Écologie
- Géochimie
- Géographie/Aménagement
- Géologie
- Hydrologie
- Santé
- Philosophie
- Physique / Énergie
- Psychologie
- Sociologie



Calendrier de mise en place

24 nov. 2023

Appel à candidature

21 janv. 2024

Réception des candidatures

Mars 2024

Instruction par le Bureau

Juin 2024

Nomination par l'assemblée générale

Juin 2024

Lancement des travaux

Pour candidater

Vous pouvez envoyer un CV et une lettre de motivation à l'adresse suivante :

conseilscientifique@agenceduclimat-strasbourg.eu

avant le 21 janvier 2024

Vous pouvez adresser vos questions par mail ou bien contacter Emmanuel Rivière au 03 69 24 82 80.



**AGENCE
DU CLIMAT**
le guichet
des solutions

Eurométropole de Strasbourg